

# OFFRE DE STAGE au sein du Parc naturel régional du Verdon

Création d'un outil de porter à connaissance  
de la nouvelle charte du Parc du Verdon



**6 mois à partir de mars ou avril 2025**

## Contexte

Livre ouvert sur la géologie, la faune, la flore et l'histoire de l'occupation humaine, le territoire du Parc naturel régional du Verdon offre une grande variété de paysages et de milieux naturels. En matière d'occupation de l'espace, le territoire est marqué par son hétérogénéité : des espaces soumis à une pression foncière relativement forte vers l'ouest, autour de la vallée de la Durance et vers le sud avec l'agglomération Dracénoise, des territoires de montagne au nord et à l'est avec les Préalpes autour de Castellane et les communes de l'Artuby, une pression touristique forte le long du Verdon et des lacs qui le ponctuent et une pression de développement des énergies renouvelables.

Créé en 1997, le Parc naturel régional du Verdon regroupe 54 communes, à cheval sur les départements du Var et des Alpes de Haute-Provence. La charte du Parc est le document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les objectifs à atteindre et les actions à conduire. Entrée en révision en 2019, la nouvelle Charte du Parc du Verdon entrera en vigueur en 2025 pour une période de 15 ans soit jusqu'en 2040.

Parmi les 5 missions qui lui sont assignées par le Code de l'environnement, un Parc naturel régional a notamment pour objet de :

- Protéger les paysages et les patrimoines naturels et culturels, notamment par une gestion adaptée.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Porter un modèle de développement durable.

Partie intégrante des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire, le Parc naturel régional du Verdon **contribue à définir et orienter les projets de développement et d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement**, en raison notamment de l'obligation de **compatibilité** des documents de planification et d'urbanisme avec les chartes de parcs naturels régionaux (article L.333-1 du code de l'environnement, articles L.131-1 et L.131-7 du code de l'urbanisme).

Le Parc travaille de ce fait avec ses membres adhérents, à savoir les communes et les intercommunalités, lors de l'élaboration et de la révision de ces documents (plan locaux d'urbanisme – PLU ou PLUi, cartes communales, schémas de cohérence territoriale – SCOT, voire documents régionaux). En effet, il s'agit d'une occasion de mettre en œuvre la Charte et de s'assurer de la cohérence des projets et des ambitions de développement des communes et intercommunalités avec ses objectifs. Le Parc joue ainsi un rôle d'information, de conseil et d'appui lors de la mise en place de ces stratégies d'aménagement.

Plus d'informations et accès aux documents déjà produits sur [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr).

## Mission

Lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme, le Parc intervient auprès des collectivités en apportant son expertise par le biais d'une approche pluridisciplinaire et transversale (biodiversité, paysages, agriculture, patrimoine bâti, énergie, mobilité, etc.). Ainsi il intervient à différentes étapes : il transmet dans un premier temps un porter à connaissance et/ou toutes données utiles à la réalisation du document d'urbanisme, puis il participe aux réunions de personnes publiques associées (PPA) ou à des réunions thématiques ciblées, et en fin de processus, il émet un avis sur les projets arrêtés de PLU ou PLUi, de cartes communales ou de SCOT.

### La mise à jour du porter-à-connaissances de la charte

Pour améliorer son rôle d'information et de conseil, et en lien avec la nouvelle charte qui entrera en vigueur en 2025, le Parc souhaite actualiser son porter-à-connaissance. Cet outil doit s'intéresser aux problématiques spécifiques des collectivités porteuses de documents d'urbanisme (commune, intercommunalité, structure porteuse de SCOT, porteur de projet).

L'objectif est de mettre en place un outil complet, interactif et facilement appropriable qui permettra de diffuser la connaissance aux collectivités et aux porteurs de projets, en amont de la réalisation des projets.

Cet outil permettra de faire connaître et de mettre à disposition :

- Les enjeux du territoire.
- Les orientations et les mesures de la nouvelle charte.
- Les données en possession du Parc en lien avec les enjeux et les projets d'aménagement.
- Les analyses thématiques des chargés de mission du Parc.
- Les actions en cours de réalisation par le Parc sur ces sujets.
- Les cartographies thématiques en partie disponibles sur le site <http://geo.pnrpaca.org/>.
- Les photos, documents, illustrations disponibles selon les thématiques.

Cet outil devrait comporter deux volets :

- Numérique : permettant son exhaustivité, son adaptabilité aux différents contextes, l'apport de la donnée ainsi que les liens avec l'outil cartographique.
- Imprimable : permettant de proposer un document de synthèse qui puisse être distribué lors des rencontres avec les collectivités ou porteurs de projet, en lien avec l'outil numérique.

Le stage permettra de réaliser la structure et le contenu de cet outil, et non pas la création de l'outil lui-même.

### La création d'un guide en urbanisme pour intégrer la charte

Le Parc souhaite également développer un outil complémentaire au porter-à-connaissance constitué de fiches thématiques en lien avec les différents sujets d'intervention qu'il développe (paysages, biodiversité, gestion de l'eau, mobilité, intégration des énergies renouvelables, lutte contre la pollution lumineuse, mobilité...).

Ce document qui prendra certainement la forme d'un guide, a pour but de définir des prescriptions et préconisations permettant d'intégrer le plus précisément et le plus en amont possible, les orientations et mesures de la nouvelle charte (en s'appuyant notamment sur les dispositions pertinentes) dans les différentes pièces des documents d'urbanisme :

- Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), règlement écrit et règlement graphique des plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLUi).
- Projet d'aménagement stratégique (PAS) et document d'orientations et d'objectifs (DOO) des schémas de cohérence territoriaux (SCOT).

Le stage permettra de poser les bases de cet outil, de définir la structure et de proposer des rédactions de contenus des fiches thématiques.

### Le contexte de travail

Les outils seront conçus et élaborés en lien étroit avec la chargée de mission Paysages et urbanisme. Des moments d'échange et de co-construction seront également à prévoir avec l'équipe projet qui intervient dans l'accompagnement des collectivités lors de la réalisation de leur document d'urbanisme (patrimoine naturel, agriculture, patrimoine bâti, eau, transition énergétique, mobilité, tourisme) ainsi qu'avec le chargé de projet qui anime le système d'information territorial (SIT) du Parc. Des échanges avec des partenaires ciblés intervenant dans la planification territoriale (collectivités, services de l'Etat) pourront également être organisés selon les besoins.

Des appuis externes sont par ailleurs envisagés tels que celui de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) pour la mise à jour du porter à connaissances et d'un juriste spécialisé en urbanisme pour une relecture des fiches dans leur phase de finalisation.

Enfin un deuxième stage de courte durée d'un étudiant en école de paysage pourra venir compléter le travail du stagiaire chargé de l'élaboration du porter-à-connaissance de la charte, pour affiner et illustrer les enjeux et les préconisations émises par le Parc sur ce sujet.

## Compétences, connaissances requises et aptitudes

\* **Formation** : Formation de niveau M2 en aménagement du territoire, urbanisme.

\* **Connaissances** :

- Connaissances des politiques et des outils d'aménagement du territoire (SCOT, PLU...) et de gestion et préservation de l'espace et des milieux naturels.
- Connaissances en urbanisme.
- Connaissance de l'environnement institutionnel des collectivités, des procédures administratives.
- Notions dans le fonctionnement d'un parc naturel régional.

- Maîtrise des outils informatiques et cartographiques (bureautique, outils numériques, SIG) ; le stagiaire devra se familiariser avec l'outil cartographique des Parc naturels régionaux de PACA : <http://geo.pnrpaca.org/>.
- Capacité de création et d'expression graphique (dessin, mise en page...).
- Conduite de véhicule : permis B indispensable pour la conduite des véhicules de service.

**\* Savoir-être :**

- Dynamisme, autonomie, capacité d'organisation.
- Esprit d'analyse, de synthèse et bonne capacité de rédaction.
- Créativité graphique et de mise en page de document.
- Capacités d'écoute et d'animation.
- Compétences didactiques et de pédagogie.
- Capacité à travailler en partenariat et en équipe.

**Permis VL + Véhicule personnel indispensable compte tenu du caractère rural du territoire**

## Conditions de travail

- **Lieu administratif du stage** : Maison du Parc, Domaine de Valx (135 route des Salles à Aups, Moustiers-Sainte-Marie).
- **Indemnité de stage** : OUI.
- **Véhicule de terrain** : OUI (sous réserve de la disponibilité des véhicules de service ; sans quoi le véhicule personnel devra être utilisé exceptionnellement et fera l'objet d'indemnités kilométriques dans la limite du budget disponible).
- **Hébergement** : possible sous réserve de la disponibilité et avec participation aux frais (hébergement rustique partagé avec d'autres stagiaires).
- **Facilités informatiques** : OUI (poste attribué, accès partagé à une station SIG ArcGis 10.1).

## Dépôt des candidatures

Maitre de stage : Carole Breton, chargée de mission paysages et urbanisme et responsable du pôle paysages, aménagement, énergie.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV + copie des diplômes) par mail à l'adresse [cbreton@parcduverdon.fr](mailto:cbreton@parcduverdon.fr) ou par courrier ou **avant le 15 décembre 2024** à :

*Monsieur le Président du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,  
A l'attention de Carole Breton,  
Domaine de Valx, 135 route des Salles à Aups, 04 360 Moustiers-Sainte-Marie*